

PRELEVEMENT CANTINE

Pour les enfants qui restent régulièrement à la cantine, vous trouverez ci-dessous le détail du paiement par prélèvement :

| | MATERNELLE / PRIMAIRE |
|-------------------------------|---|
| Montant du repas | 3,85 € |
| Quantité de repas sur l'année | 140 <i>(estimation du nombre de repas – sortie, sport etc..)</i> |
| MONTANT TOTAL | 539 € |
| Nombre de prélèvements | 10 <i>(du mois d'octobre 2017 au mois de juillet 2018)</i> |
| PRELEVEMENT MENSUEL | 53.90 € |

Au mois de juillet, un réajustement sur le dernier prélèvement sera effectué au prorata du nombre de repas réellement pris pendant l'année scolaire.

✂ Coupon à nous retourner pour le 4 septembre 2017

PRELEVEMENT CANTINE

Nom de la famille

Prénom de l'enfant classe

Prénom de l'enfant classe

Prénom de l'enfant classe

Prénom de l'enfant classe

Démarre le prélèvement automatique cette année et nous retourne un relevé d'identité bancaire.

Souhaite poursuivre le prélèvement automatique pour l'année scolaire 2017-2018.
Soit : **53.90 € par enfant**

Ne souhaite pas prendre le prélèvement automatique - préfère la facturation par mois.

Date et signature